

Parc naturel régional du Vercors

RECUEIL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

INSTANCES

Décisions 2021.P 05 à 2021.P 08

Février 2021 à mars 2021

Parc naturel régional du Vercors

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PAR DÉLÉGATION
DU COMITÉ SYDICAL
depuis le 27 février 2021

Comité syndical du 27 mars 2021

| | |
|-----------|--|
| 2021.P 05 | Articles « Boutique » du Parc du Vercors : 6 cartoguides - Tarif et remise pour la diffusion. |
| 2021.P 06 | Convention d'étude avec l'établissement d'enseignement supérieur d'ingénieurs en agronomie, agroalimentaire et environnement ISARA pour la réalisation d'une étude de l'impact carbone de produits carnés et laitiers issus d'élevages de plaine et de montagne. |
| 2021.P 07 | Marchés « NATURA 2000 & ENS : Bilan du DOCOB et révisions des cartographies d'habitats – sites FR820143, FR8201745 et ENS de la Molière et du Sornin », choix des prestataires pour les lots 1 et 2. |
| 2021.P 08 | Marché « Étude des insectes saproxyliques », choix du prestataire pour le marché. |

Les décisions n° 2021.P 05 à 2021.P 08 ont fait l'objet d'une communication lors du Comité Syndical du 27 mars 2021.

Les textes complets des décisions sont consultables en séance ou sur le site Internet du Parc du Vercors, en choisissant l'onglet « les actions », puis dans la colonne de gauche « Délibérations & décisions », ou en indiquant le lien suivant :

<https://www.parc-du-vercors.fr/publications-legales>

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 7.10 Finances locales - Divers

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Articles « Boutique » du Parc du Vercors : 6 cartoguides - Tarif et remise pour la diffusion.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu la délibération du Bureau en date du 07 avril 2005 relative à la création d'une régie de recettes pour la boutique de la Maison du Parc du Vercors en application de l'article L2122 al.7 du CGCT,
- Vu l'acte constitutif de la régie de recette de la boutique du Parc du Vercors à Lans en Vercors en date 12 mai 2005,

DÉCIDE

- de **FACTURER** les frais de port de l'envoi des payants aux destinataires suivant les tarifs en vigueur de la Poste
- et de **FIXER** le prix de vente public à partir du 1^{er} avril 2021 et les remises aux diffuseurs selon le tableau suivant :

| Ouvrages | Nature | Année d'édition | Prix client (TTC) | Prix remisés | |
|---|--------|-----------------|-------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| | | | | Offices de Tourisme et autres | Maisons de la presse & librairies |
| Cartoguide « Coulmes-Royans-Isère » | carte | 2011 | 8 | 6 | 4,70 |
| Cartoguide des « Quatre Montagnes et Piémont nord » | carte | 2018 | 8 | 6 | 4,70 |
| Cartoguide « Vercors Diois » | carte | 2016 | 8 | 6 | 4,70 |
| Cartoguide « Vercors Drôme» | carte | 2018 | 8 | 6 | 4,70 |
| Cartoguide « Gervanne Royans Drôme» | carte | 2015 | 8 | 6 | 4,70 |
| Cartoguide « Trièves» | carte | 2020 | 8 | 6 | 4,70 |

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 9 mars 2021.

Le Président, Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention d'étude avec l'établissement d'enseignement supérieur d'ingénieurs en agronomie, agroalimentaire et environnement ISARA pour la réalisation d'une étude de l'impact carbone de produits carnés et laitiers issus d'élevages de plaine et de montagne.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que l'ISARA propose à un petit groupe d'élèves du cycle ingénieur de réaliser, dans le cadre de leur formation de 4ème année « MAESTRO », une étude de l'impact carbone de produits carnés et laitiers issus d'élevages de plaine et de montagne,
- Considérant que le Parc du Vercors conduit un projet de coopération TEPOS Parc-Métropole, lequel s'inscrit dans la suite des thématiques déjà étudiées (bois énergie, mobilité et gouvernance) mais traite aussi de nouveaux sujets, dont l'alimentation bas-carbone,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature d'une convention d'étude pour la réalisation d'une étude de l'impact carbone de produits carnés et laitiers issus d'élevages de plaine et de montagne avec avec l'établissement d'enseignement supérieur d'ingénieurs **ISARA**, 23 rue Jean Baldassini, 69 364 LYON CEDEX 07 , pour le montant plafond **1 200,00 € TTC**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 5 mars 2021,

**Le Président,
Jacques ADENOT.**

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marchés « NATURA2000 & ENS : Bilan du DOCOB et révisions des cartographies d'habitats – sites FR820143, FR8201745 et ENS de la Molière et du Sornin », choix des prestataires pour les lots 1 et 2.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du DauphinéEuroLégales et du Parc du Vercors en date du 27 janvier 2021,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 21 candidats et que parmi eux, 3 ont retourné leur proposition avant la date limite du 22 février 2021,
- Considérant l'analyse des offres et la phase négociation qui en suit, les propositions suivantes ont été jugées conformes au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,
 - Lot 1 : Mission de cartographie des habitats naturels **Nicolas JAEGER**
 - Lot 2 : Mission de bilan du DOCOB du site N2000 « la Bourne » **CEN Isère**

DÉCIDE

- de **SIGNER** les marchés pour NATURA2000 & ENS : Bilan du DOCOB et révisions des cartographies d'habitats – sites FR820143, FR8201745 et ENS de la Molière et du Sornin pour les lots 1 et 2 pour un **montant total de 43 590,00 € H.T.** avec :
 - **Monsieur Nicolas JAEGER**, 21 avenue Marcelin Berthelot, 38 100 GRENOBLE, pour le **lot 1 « Mission de cartographie des habitats naturels »** pour un montant total de **30 600,00 € H.T.**,
 - **le Conservatoire d'espaces naturels Isère**, Maison Borel, 2 rue des Mails, 38 120 SAINT EGREVE, pour le **lot 2 « Mission de bilan du DOCOB du site N2000 « la Bourne »** pour un montant de **12 990,00 € net de taxes.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 17 mars 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Étude des insectes saproxyliques », choix du prestataire pour le marché.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur les sites internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 03 février 2021,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 12 candidats, mais qu'aucune offre n'a été remise avant la date limite du 25 février 2021,
- Considérant qu'aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, le Parc du Vercors a eu recours à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables sur la base du cahier des charges existant,
- Considérant l'analyse de l'offre, la proposition du candidat Benoît DODELIN a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à l'étude des insectes saproxyliques avec Benoît DODELIN, expert en entomologie et écologie forestière, 11 rue Montesquieu, 69 007 LYON, pour le **montant total de 12 800,00 € H.T.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 22 mars 2021,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#